



Union des Syndicats Force Ouvrière

Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

LE 27 mai 2011

SGD 2011 15

Compte-rendu du groupe de travail du 24 mai 2011 sur « l'harmonisation des prestations sociales en DDI »

Ordre du jour :

1. Médecine de prévention.
2. Restauration.
3. Prestations sociales interministérielles.
4. Arbre de Noël.
5. Autres questions.

Représentants de l'administration : le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales et la chef du BASS.

Etait présent pour FO : M. Huchet.

Le secrétariat général du gouvernement a annoncé son plan d'action sur le fonctionnement des DDI en avril 2011. Il a été décidé d'accélérer les travaux de convergence « Ressources Humaines ». Ces travaux de convergence portent sur plusieurs chantiers : organisation du temps de travail, convergence indemnitaire, convergence des prestations de restauration, harmonisation des subventions aux séjours d'enfants, harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël, clarification de l'organisation de la médecine de prévention, clarification de la compétence « hygiène et sécurité » des différentes instances de dialogue social.

Action sociale

Clarification de l'organisation de la médecine de prévention : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de services sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité » des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités locaux en DDI, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

1. Médecine de prévention

Selon le MAAPRAT, le dispositif est loin d'être mauvais. Celui-ci privilégie la MSA.

Une convention a été passée avec les finances pour les DDPP pour une étude sur les abattoirs.

Le ministère de l'économie et des finances a des médecins contractuels, mais il existe aussi des trous dans leur organigramme.

La convention cadre MSA arrive à échéance en fin d'année. Le MAAPRAT prévoit le renouvellement de la convention MSA pour 3 ans. Pour la forme, un appel d'offre avec la concurrence va être lancé. Une visite médicale coûte entre 80 et 120 €. L'administration soulève le problème de la pénurie de médecin. Le MAAPRAT ne veut pas englober que les DDI dans ce nouveau dispositif, mais prendre en compte le reste du personnel (enseignement agricole...).

Les organisations syndicales approuvent.

Ce point d'ordre du jour sera évoqué au CTPM AS du 28 juin.

2. Restauration

L'harmonisation se fera sur le ministère de l'économie et des finances qui verse actuellement 2€50 à l'agent + une aide interministérielle de 1.15 €, suivant l'indice de l'agent. Il reste à charge pour l'agent 5€31.

Actuellement au MAAPRAT l'aide est de 1€15 + 1€ suivant l'indice. Cela serait donc une avancée.

Les discussions porteront exclusivement sur la durée de l'alignement (2 ou 3 ans).

Le MAAPRAT aimerait l'étendre à l'ensemble du personnel, ce qu'approuvent les organisations syndicales.

Cela n'a pas été validé car se pose le problème du financement. D'autres ministères rechignent. Le MAAPRAT y est favorable. Cela ferait un budget supplémentaire de 1M389000 € pour les DDI.

Ce point d'ordre du jour sera également vu au CTPM AS du 28 juin.

3. Prestations sociales interministérielles

Les textes autoriseront les ministères à améliorer le système. Cette harmonisation s'inspire des ministères sociaux. Par rapport au texte initial, le barème est plus intéressant. Le MAAPRAT propose de simplifier les barèmes « enfants ». Le système proposé est convenable et est basé sur le mode de calcul du QF.

Les organisations syndicales demandent, pour les « subventions séjours enfants », l'harmonisation des tranches barème autour de 8.

Deux inspecteurs sont mandatés pour faire un point sur l'action sociale du ministère et inter ministérielle. Une lettre de mission leur a été adressée. Plusieurs points sont évoqués :

la gestion de l'action sociale gérée par la DGAFP, la nomination d'un référent social dans les DDI qui est à prévoir.

Au sujet des prestations sociales interministérielles des contractuels payés sur budget, le MAAPRAT doit rencontrer les autres ministères.

Un rapport doit être remis fin juin.

4. Arbre de Noël

L'harmonisation se fera par le haut. Les DDI verront avec l'ASMA.

Les organisations syndicales craignent une perte d'autonomie de l'ASMA.

*Votre représentante Force Ouvrière
Muriel Huchet*